



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 095-219500543-20240209-003_2024-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°03

| | |
|---|--|
| DATE DE LA CONVOCATION 02/02/2024 | L'an deux mille vingt quatre Le neuf février à dix-neuf heures et huit minutes. |
| DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/02/2024 | Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune |
| NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 8 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 9 | Étaient présents : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Laurent RONDEAU Absents représentés : Olivier MAUGER (pouvoir à Ludovic BAZOT) Absent : Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération |
| DÉLIBÉRATION N°03 OBJET : Nouvelle délibération montant action sociale : subvention titre de transport | Monsieur le maire, assisté de la 3 ^{ème} adjointe, fait connaître la nécessité de délibérer sur les actions sociales conduites par la mairie, sur leurs modalités et sur les montants alloués. Vu la délibération 33/2022. Après avis du service de gestion comptable de la DGFIP de Magny-en-Vexin, cette délibération comprenait des dépenses relatives au compte « publicité, publications, relations publiques » (compte 623) et « aides » (compte 65134). Il convient de prendre une délibération spécifique aux dépenses relatives au compte « publicité, publications, relations publiques » et une délibération spécifique aux dépenses « aides ». Monsieur le maire propose que le conseil statue pour arrêter les dispositions suivantes : |




Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h **Permanence élu** : samedi de 10h à 11h30



| | |
|--|--|
| | <p>Titre de transport pour les collégiens et lycéens. Conditions d'éligibilité :Avoir moins de 18 ans ; Ne pas être titulaire du baccalauréat ; Être domicilié sur la commune ; Taux :50% hors frais de dossier du coût TTC des titres de transport en vigueur.</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :</p> <p>DECIDE à l'unanimité d'abroger la délibération 33/2022</p> <p>ACCEPTE à l'unanimité les nouvelles conditions et la tarification de l'action sociale communale.</p> |
| <p>CACHET MAIRIE</p>  | <p>Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 16 février 2024 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</p> <p>Le Maire,  Ludovic BAZOT</p> <p>Le secrétaire de séance,  Isabelle ROBERT</p> |